

Décision

Générale

colonial

Décision n° 222 nommant une commission à l'effet d'examiner et d'arrêter provisoirement le rôle de l'impôt sur la valeur locative des propriétés

n° 222

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 décembre 1908

Numéro JO
n° 134 du 01/01/1908

Date du numéro
1 janvier 1908

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur en date du 23 Décembre 1907, une Commission compose: MM. le Secrétaire Général, Président ; de Chef du 187 Bureau du Secrétariat General; le Chef du Service des Travaux Publics ; Marill, propriétaire.: Vigier, commerçant : de Carlan, Directeur du Comptoir de Djibouti; Kévorkoff, propriétaire étranger ; Coubèche, propriétaire arabe, est nommée à l'effet d'examiner et d'arrêter provisoirement le rôle de l'impôt sur la valeur locative des propriétés bâties.